

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 40 (1904)

Vereinsnachrichten: [Comité et avis]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMITÉ POUR 1904

<i>Président :</i>	MM DUTOIT, Const., Dr-professeur,	Lausanne.
<i>Vice-Président :</i>	KRAFFT, Gustave, Dr ès sciences,	id.
<i>Membres :</i>	DUSSERRE, C., Mont-Calme,	id.
	SCHENK, A., Dr-prof., av de Rumine 60,	id.
	ROBERT, William, chimiste,	Jongny.
	FAES, H., Dr-prof., Petit-Montriond,	Lausanne.
<i>Secrétaire :</i>		
<i>Bibliothécaire :</i>	J. PINGOUD, La Fauvette, Chailly.	
<i>Editeur du Bulletin :</i>	ROUX, F., Chalet Ferney 1,	id.
<i>Caissier :</i>	RAVESSOUD, Aug., Montbenon 4,	id.
<i>Vérificateurs :</i>	FOREL, F.-A., professeur,	Morges.
	LOCHMANN, J.-J.,	Lausanne.
	ROSSET, C., directeur des salines,	Bex.

AVIS

I. Les personnes qui désirent publier des travaux dans le Bulletin sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1^o Tout manuscrit doit être adressé, en **copie lisible**, à l'éditeur du Bulletin. Il doit contenir l'adresse de l'auteur, l'indication du nombre d'exemplaires qu'il désire comme tirage à part, et celle du nombre de planches ou tableaux hors texte qui accompagnent le mémoire. Les épreuves en retour doivent également être adressées à l'éditeur.

2^o Il ne sera fait de tirage à part d'un travail que sur la demande expresse de l'auteur.

3^o Les tirages d'auteurs sont remis après le tirage pour le Bulletin, sans nouvelle mise en pages et avec la même pagination, après enlèvement du texte qui précède et du texte qui suit.

Tous les changements demandés pour des tirages à part sont à la charge des auteurs.

Les mémoires destinés au Bulletin prochain (N^o 150) doivent être remis à l'éditeur ou au Comité avant le 1^{er} août 1904. Avant le 1^{er} novembre 1904 et le 1^{er} février 1905 pour les nos 151 et 152. (Décision du Comité.)

II. Nous rappelons aux Sociétés correspondantes que la *Liste des livres reçus*, publiée à la fin du volume, sert d'accusé de réception pour les publications qu'elles échangent avec nous.

Pour la rectification des adresses qui ne seraient pas exactes, on est prié de s'adresser au Secrétaire de la Soc. Vaud. des Sc. Nat., Petit-Montriond, Lausanne.